

PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du 19 mai 2015, convocation du 9 mai 2015

L'an deux mille quinze, le 19 mai à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de **Quissac** proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.22121-10 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 23

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 19

Nombre de Conseillers votants : 22

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

Mmes AUBERT Martine, AVIGNON Catherine, BRUNEL Isabelle, CAZALIS Pauline, GUIBAL Francine, JAULAIN Christelle, TELLIER Florence et MM. ABRIEU Jean Luc, ALILI Abdelhouhab, BOURHIL Mohamed, CATHALA Serge, CAZALIS Sébastien, DAL GOBBO Jérémy, DELON Alain, DREVON Nicolas, GUERIN Bernard, LABRUGUIERE Eric, PERRY Julien et SOROLLA Emmanuel.

Procurations :

Mme SANCHEZ Jeannette, qui donne procuration à M. GUERIN Bernard.

Mme TOURNEREAU Anaïs, qui donne procuration à Mme CAZALIS Pauline.

Mme THEROND Laurence, qui donne procuration à M. SOROLLA Emmanuel.

Excusées : Mme GARCIE Brigitte

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **Serge Cathala, maire.**

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame Pauline Cazalis.

Rajout d'une question à l'ordre du jour

1°) APPROBATION DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2015

- Rapporteur : Monsieur CATHALA Serge

Monsieur le Maire, informe les membres présents que :

- Le compte rendu intégral a été diffusé aux Conseillers Municipaux
- Il précise qu'aucune observation n'est parvenue en Mairie à ce jour,
- Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès Verbal de la séance du 27 avril 2015.

2°) CREATION D'UN EMPLOI A TEMPS COMPLET ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} classe et SUPPRESSION D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} classe.

- Rapporteur : Monsieur GUERIN Bernard

Monsieur GUERIN expose qu'il y a lieu de créer 1 poste, à temps complet, dans le service suivant :

A/ Administration service de l'EAU

- ◆ ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} classe à 35h hebdomadaire.

Vu la déclaration de création de poste,

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Vu l'avis favorable de la Commission, après en avoir délibéré,
Décide de créer 1 poste de :

ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} classe à 35h hebdomadaire

Dit que la nomination à cet emploi, est fixée par la réglementation en vigueur,
Précise que le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps partiel que l'agent en question occupait sera supprimé.

Confirme que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés, seront inscrits au Budget Communal, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

(Voir récépissé de déclaration de création d'emploi)

Questions :

- M. Bourhil demande si la personne concernée est liée à l'affaire du procès : il reste sur sa position car elle est liée à la question 3 de l'ancien conseil.
- M. Guérin précise qu'il s'agit de répondre à un besoin, la stagiaire partant en septembre et des procédures de marché étant en cours. Il ajoute qu'il est préférable d'avoir des agents à temps complets que trop de temps partiels.
- M. Alili précise vouloir rester cohérent aussi en s'abstenant car il trouve que cette affaire demandait davantage d'explications.
- M. Guérin précise que ces votes s'opposent à un agent, alors que ce poste répond à un besoin.
- Mme Jaulain précise qu'il ne faut pas faire d'amalgame entre le procès et le besoin des services, entre l'affaire et les services rendus par cette personne.
- M. Labruguière vote pour, pour des raisons de cohérence aussi car l'emploi répond à des besoins.

Vote : 2 contre : Mme Guibal et M. Bourhil. **1 abstention** de M. Alili. **Voté à 19 voix**

3°) PRESENTATION RPQS 2014 (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable)

- Rapporteur : Monsieur GUERIN Bernard

(Voir annexe 3)

Monsieur GUERIN donne lecture à l'assemblée du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le service de l'eau.

Après avoir oui l'exposé de son rapporteur

Le conseil municipal vote à l'unanimité le rapport ainsi présenté.

(Voir annexe 3)

Questions :

- M. Labruguière demande s'il y a des excédents et si le prix de l'eau va rester stable.
- M. Guérin explique le système de l'amortissement, le service dégageant 60 000 euros par an. Le prix de l'eau peut varier en fonction des amortissements.
- M. Labruguière remercie pour la clarté de l'exposé.

4°) REPRISE CONCESSION CIMETIERE MUNICIPAL

- Rapporteur : Monsieur CATHALA Serge

Monsieur le Maire présente la reprise de terrains communaux au cimetière municipal.

Il s'agit de 15 anciennes concessions.

Les procédures ayant été respectées, la commune peut procéder à la reprise de ces terrains. Monsieur le Maire donne ensuite la lecture du devis de l'entreprise Pompes Funèbres du Coutach qui se décompose comme suit :

- ouverture et fermeture fosse, enlèvements de déchets
- destructions d'entourage ainsi que remise en état du terrain
- exhumations et réductions de corps
- boîte en bois
- vacations funéraires scellés

Total :	3 612.50 € HT
Montant TTC	4 335.00 €

Après avoir oui l'exposé se son rapporteur, le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à la reprise des terrains communaux.

5°) TARIFS LOCATIONS

- Rapporteur : Madame AUBERT Martine

TARIF LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS POUR ASSEMBLEE GENERALE OU REUNION

Afin d'uniformiser les tarifs concernant les réunions et assemblées générales que se soit au foyer ou à la salle des Associations,

Il est proposé d'appliquer pour la salle des Associations, le même tarif que celui voté lors du conseil municipal du 9 juillet 2014 pour le Hall du foyer à savoir :

Assemblées générales ou réunion

Associations locales	15€
Associations extérieures	200€
Caution de 500€	

Buvette du champ de foire

15€ la journée, 5€ la journée supplémentaire
Caution de 500€

Forfaits annuels de 100€ pour les comités de fêtes et Quissac'ulture.

Questions :

- Mme Jaulain demande si tout le monde peut demander ce forfait.
- Mme Aubert précise que la commission l'attribue en fonction des services rendus à la commune

Voté à l'unanimité.

6°) PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC MME CYNTHIA VALEZ

- Rapporteur : M. Serge CATHALA

Monsieur le Maire donne lecture du protocole transactionnel avec Mme VALEZ Cynthia et demande au conseil municipal de lui donner l'autorisation de signer ce document.

Après délibération le conseil municipal donne un avis favorable à la signature du protocole.

Vote : 3 contre : Mme Jaulain, Mme Guibal et M. Bourhil, **1 abstention** M. Alili
Autorisation du maire à signer le protocole **votée à 18 voix**

Questions :

- M. Bourhil précise qu'il vote contre en cohérence avec sa prise de position passée.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

Le maire,

Serge Cathala

